

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

**COMMUNE D'OS-MARSILLON**

**A 2023/S03/D03**

**Séance du mardi 11 mai 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois le onze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

**Présents :** Mmes Sandra BAQUÉ, Anne-Marie TRINQUIER, Nelly BREIL, Mireille JOUBERT, MM. Didier ALVAREZ, Jean-Jacques ARREGLE, Serge ARRIEULA, Julien LAULHÉ, Jacques BRUNO, Edouard de GRANGE, Raymond FINANA, Daniel LEYGUE, Jérôme TOULOUSE.

**Absents excusés :** Mme Vanessa DONNAY (pouvoir M. Jérôme TOULOUSE), M. Stéphane ESCAMES

Mme Mireille JOUBERT a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Office National des Forêts (ONF) : Coupe à asseoir en 2023**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Hervé ARIGAULT de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** l'État d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après,
- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites.

**Mode de délivrance des bois d'affouages**

Les bois d'affouage, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied. Le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- M. Jean-Jacques ARREGLE,
- M. Serge ARRIEULA,
- M. Daniel LEYGUE.

Conformément aux articles L241-15 et L241-16 du Code Forestier, le Conseil Municipal :

- **FIXE** :
  - le mode de partage **par feu**
  - le délai d'abattage **au 31 octobre 2023**
  - le délai de vidange **au 31 octobre 2023**

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur le Maire ou son représentant assistera au martelage des parcelles n° 5\_P et 6\_P.

	UG	Surface (ha)	Propositions ONF	Mode de mobilisation		
				Vente en totalité	Affouage en totalité	Vente puis affouage
FC Os-Marsillon	5-P	5.17	Inscription	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	6-P	5.21	Inscription	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Conseillers en exercice : 15  
 Membres présents : 13  
 Vote pour : 14  
 Vote contre : 0  
 Abstention : 0  
 Date de convocation : 4 mai 2023  
 Affichage le 11 mai 2023

Au registre sont les signatures  
 Pour extrait conforme.  
 Le Maire,  
 Jérôme TOULOUSE

